

Sainte-Croix



* conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 29 octobre 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 29 octobre 2018

Présidence : M. Laurent Buchs
Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi
Scrutateurs : MM. Dionisio Baptista et Sylvain Fasola
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 19 septembre 2018 pour le

lundi 29 octobre à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2018
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. **No 18-05** Modification du règlement du Conseil communal – version juin 2016
7. **No 18-06** Modification du règlement communal concernant le subventionnement des études musicales
8. **No 18-07** Révision du règlement communal sur l'octroi d'une aide financière destinée à encourager les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix.
9. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance souhaite la bienvenue aux Conseillers et Municipaux. Il salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten. M. Olivier Guignard est excusé.

48 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés et 1 est absent.

Sont excusés :

Pour le PS : M. Thierry Luthringer
Pour le PLR : Mme Elena Court

Pour l'UDC : M. Savio Paillard, Mme Francesca Biermann, Mme Claudine Gaillard

Sont absents :

Pour le PS :

Pour le PLR : M. Alain Junod

Pour l'UDC :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour, l'ajout d'un point 9 – Motion et postulat du groupe UDC.

M. le Président soumet l'ordre du jour avec sa modification au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Assermentation

M. le Président informe le Conseil de la démission de MM. Thierry Lutringer et Savio Paillard. Le groupe PS présente M. Hubert Lietchi, en remplacement de M. Jean-Yves Tinembart.

M. le Président invite M. Hubert Lietchi à s'avancer.

L'assemblée se lève et M. Hubert Lietchi prête serment.

M. le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 49.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

Mme la Secrétaire indique qu'il y a quelques erreurs et fait mention des corrections apportées :

- Point 2 : Assermentation : le nombre de conseillères et conseillers présents n'est pas de 54 mais de 43.
- Point 6 : nomination du bureau : l'orthographe du prénom de la conseillère Francesca Biermann est corrigé.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté avec les corrections à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

1. Informe de la démission de deux conseillers communaux
Lecture des lettres de démission de MM Thierry Lutringer et Savio Paillard.
2. La commission de Gestion
 - a. Organisation de la commission
Indique que l'organisation et la transmission des questions à la Municipalité doit se faire dans des délais raisonnables. Le bureau, afin de faciliter l'organisation, va transmettre au Président de la commission un échéancier ainsi qu'un protocole.
 - b. Rémunération de la secrétaire
Le Conseil communal a demandé, lors de la séance du 25 juin, que la secrétaire puisse prendre les notes pour établir le rapport final. Le bureau propose de rémunérer la secrétaire pour son activité : Fr. 100.— la demi-journée et Fr. 200. — la journée.
3. Séance de la Municipalité
A la demande la Municipalité, finalement il n'est pas nécessaire que les chefs de groupe

soient présents à la séance de la Municipalité. Demande abandonnée.

La discussion n'est pas demandée sur ces communications du bureau et le Conseil avalise les décisions du bureau.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

M. Philippe Gueissaz en demande la lecture.

M. Jean-Claude Piguet demande que le Conseil se prononce sur cette demande.

Monsieur le Président précise que selon le règlement du Conseil communal, il n'est pas nécessaire de demander l'avis de l'Assemblée. M. le Syndic donne donc lecture des communications municipales.

M. Michel Bühler remercie Monsieur le Syndic et précise que tous les conseillères et conseillers consciencieux ont déjà lu les communications municipales. Selon l'article 103, il est mentionné que les communications municipales sont lues verbalement ou au cours de la séance ou par écrit.

M. Michel Bühler demande sur quoi M. Philippe Gueissaz s'appuie pour demander la lecture à haute voix et sur quel article pour ne pas demander une acceptation du Conseil ?

M. Yvan Pahud est du même avis que M. Michel Bühler - *citation* « mais notre collègue Gueissaz a quand même raison, car l'art 55 du règlement du Conseil communal que nous modifierons ce soir au préavis 18-05, n'est pas encore voté. Suite à la lecture de cet article, il n'est effectivement pas précisé le nombre de conseillers qui doivent accepter la lecture. Comme il sera modifié au point 6 et bien nous sommes obligés de nous plier à la demande de notre collègue Gueissaz même si cela doit nous faire perdre un peu de temps » - *fin de citation*.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

Mme Marine Cruchaud, en qualité d'employée de commerce pour un contrat de durée déterminée du 1er au 31 août 2018 ;

Mme Océane Brauch, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2018;

M. Eric Zurbrügg, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, service conciergerie, avec effet au 2 août 2018 ;

M. Julien Gonthier, en qualité d'auxiliaire à la déchèterie communale, avec effet au 15 septembre 2018 ;

M. Jérôme Addor, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 10 septembre 2018 pour une durée de 6 mois, en qualité d'agent de propreté au Service Urbanisme & Bâtiments, secteur conciergerie ;

M. Eric Bernshaus, en qualité de Préposé à l'exploitation des STEP, avec effet au 1er janvier 2019;

M. José-Luis Arias, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 3 octobre 2018 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux ;

M. Raphaël Graf, en qualité de forestier-bûcheron, avec effet au 1er février 2019.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions. La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

Mme Janique Perrier, à 60% dès le 1^{er} août 2018.

La Municipalité félicite chaleureusement :

Mme Pauline Abetel pour l'obtention de sa maturité professionnelle commerciale ;
+ Mme Marine Cruchaud pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce ;
M. Armando Balus pour l'obtention de son CFC d'agent de propreté.

Nous leur formulons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

M. Jean-Pierre Mollard, responsable des concierges, pour le 31 juillet 2018.
Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

La Municipalité a décidé, d'un commun accord, d'approuver l'arrêt du contrat d'apprentissage de :

M. Ytalo Matheus Salgado de Souza, apprenti employé de commerce, pour le 1er août 2018.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris acte de la volonté de M. Mathis Rapin de ne pas effectuer son apprentissage d'agent de propreté.

2. Naturalisation et test de connaissances élémentaires

Durant la période écoulée, nous avons traité :

Neuf demandes de naturalisation ordinaire, dont les origines sont : bosniaque (1), congolaise (1), française (2), hongroise (1), macédonienne (2), portugaise (2).

Le Service de la Population, secteur des naturalisations, a publié le test de connaissances élémentaires pour les demandes de naturalisation ordinaire. 160 questions à choix multiples réparties également entre les trois niveaux (fédéral, cantonal et local) et les quatre matières (géographie, histoire, politique et social). La commune choisit librement 48 questions sur les 160, avec une clé de répartition équitable entre les 3 niveaux et les 4 matières. Le candidat a 60 minutes à disposition et le test se fait par écrit.

Ces questions sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.sainte-croix.ch/administration-services/administration-communal/greffe/naturalisation>.

3. Emplois d'été

Durant la période du 25 juin au 24 août 2018, 22 jeunes âgés de 14 à 24 ans, domiciliés dans l'arrondissement scolaire, ont travaillé durant 2 semaines dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun.

4. Rendez-vous économique du 27 septembre 2018

Pour la 6ème année consécutive, le rendez-vous économique a eu lieu le 27 septembre 2018 au Grand-Hôtel des Rasses et a réuni plus de 90 personnes. Sur le thème "Identité & Forces de la Suisse" avec deux orateurs de renom, MM. Nicolas Bideau, Directeur de Présence Suisse au DFAE, Ambassadeur et Michel Rachat, CEO du groupe EHL, Président désigné de l'Office des Vins Vaudois, ce rendez-vous s'inscrit dans le programme de Législature de la Municipalité et renforce la visibilité de la Commune dans son rôle économique envers des partenaires extérieurs.

5. FEMA- Formation en Mécanique d'Art

Secrets de Maîtres, véritable trait d'union entre l'histoire et le futur, cette formation en Mécanique d'Art s'est déroulée du 9 juillet au 3 août 2018. Développée en collaboration avec le CIMA, le CPNV, Perform et les artisans en Mécanique d'Art que sont MM. Denis Flageollet, Nicolas Court et François Junod, cette première session a accueilli 8 participants. Unique en son genre, elle est une référence pour la transmission du savoir-faire. Cette formation a été largement relayée dans la presse romande et alémanique.

6. Point de situation sur la révision du PGA

La Municipalité informe que les travaux pour la révision de notre Plan Général d'Affectation - PGA sont en cours. Grâce à l'adoption par le Conseil Fédéral de la 4ème adaptation du Plan Directeur Cantonal en février dernier, les données pour travailler correctement à cette révision sont enfin claires, du moins la question relative au développement de l'habitat sur le territoire communal. De ce fait, le dossier pour créer des zones réservées est à nouveau à l'étude et il sera proposé tout prochainement une mise à l'enquête de cet outil de planification. Pour rappel, la zone réservée permet de geler ou limiter la création de nouveaux logements durant une période de 5 ans, renouvelable de 3 ans, si cela est nécessaire pour la révision du PGA. Elle disparaît dès que le nouveau plan est mis en vigueur. La commission permanente pour les ventes et achats de terrain et urbanisme sera convoquée d'ici peu pour prendre connaissance des travaux et transmettre ses remarques avant de continuer les démarches.

7. Concours salle de sport

Une cinquantaine de projets ont été reçus selon le cahier des charges défini, le jury va se rencontrer prochainement pour déterminer les lauréats. Tous les projets seront exposés au public pendant 10 jours ouvrables, des invitations vous seront transmises dès que les dates et le lieu auront été arrêtés.

8. Travys - arrêt Grand Borne

Suite à une demande de la Fondation PrimeRoche, Travys a spécifié que l'arrêt de la Grand'Borne reste accessible sur demande lors des heures de desserte de l'Allo?Bus, à savoir: 8h30-10h10 et 10h30-11h30 du lundi au vendredi, 8h00- 11h25 et 13h00-18h25 le samedi, ainsi que 9h00-11h25 et 13h00-18h25 le dimanche. Une réservation téléphonique à la gare de Sainte-Croix reste nécessaire au minimum une heure avant le départ. Dès le nouvel horaire 2019, Travys propose de rétablir la desserte de la Grand'Borne sur demande (au conducteur ou par téléphone) sur les courses régulières hors scolaire qui permettent un rebroussement au-delà de L'Auberson.

9. Mobility

La société Mobility a repris intégralement la gestion de la voiture proposée à Sainte-Croix, nous n'avons donc plus à garantir un montant minimum de chiffre d'affaires. La Commune continue de mettre à disposition la place de parc.

10. Labélisation Commune en Santé et Inauguration de « Mon Pote'agé »

Le 3 octobre dernier, la Commune de Sainte-Croix a été labélisée « Commune en santé », l'obtention de ce label est une marque de reconnaissance officielle de l'action quotidienne des autorités pour la population de Sainte-Croix par Promotion Santé Vaud. De la transmission de connaissances et de compétences en matière de santé, aux offres d'activités physiques accessibles pour toutes et tous en passant par les prestations favorisant la cohésion sociale, la commune de Sainte-Croix œuvre à de multiples niveaux en faveur de la qualité de vie de ses habitants.

A la même occasion, il s'est déroulé l'inauguration du jardin « Mon Pote'agé ». Ce jardin a été implanté aux alentours de l'EMS l'arbre de vie de Sainte-Croix : des bacs pour le jardinage avec accès direct pour les résidents en fauteuil roulant, un jardin participatif et thérapeutique adapté aux enfants comme aux résidents, un verger, un chemin thérapeutique, une place de jeux, ainsi

qu'un biotope. Ce projet a pour but de servir d'exemple dans la transmission des savoirs autour de la nature. Réalisé et entretenu par des bénévoles, cet espace public permettra aux résidents de l'EMS du RSBJ (Réseau Santé Balcon du Jura) de Sainte-Croix de pratiquer le jardinage dans un cadre collectif tout en favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle et en développant des comportements favorables à une bonne santé.

11. Société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois - SCRMBJV

La Municipalité a reçu les comptes des téléskis pour la saison 2017-2018, ils présentent un excédent de revenus de Chf 6'032.82 après Chf 88'800.75 d'amortissements. La campagne "T'es Royé" a rapporté Chf 239'064.30 et le chiffre d'affaires réalisé aux caisses de Chf 445'000.--. Il n'y aura donc pas la nécessité d'octroyer une couverture de déficit pour cet exercice.

12. Compagnie Foncière & Industrielle du Nord Vaudois SA

La Municipalité a délégué au conseil d'administration de la Compagnie Foncière & Industrielle du Nord Vaudois SA, M. Franklin Thévenaz, Syndic. Cette société s'est inscrite le 12 octobre dernier au Registre du commerce. Elle a pour but de servir les intérêts des communes membres de l'Association pour le Développement du Nord vaudois en procédant notamment à l'achat, la vente, l'échange, la constitution de droits distincts et permanents, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation d'immeubles à vocation industrielle et/ou commerciale et/ou artisanale, à l'exclusion des opérations soumises au régime d'autorisation selon la Loi fédérale sur l'acquisition des immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Son capital est de Chf 877'000. -- divisé en 8'770 actions nominatives de Chf 100.-- chacune, entièrement libérée, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Les membres du Conseil d'administration sont MM. Henri Germond, Président ; Franklin Thévenaz, Vice-président et Olivier Bloch, membre.

13. Centre de Collecte de sous-produits animaux - CCSPA

La Municipalité a proposé M. Cédric Roten, Municipal, comme délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Centre de Collecte de sous-produits animaux d'Yverdon-les-Bains et région. L'Assemblée générale aura lieu le 12 décembre prochain.

14. Postulat de Mme Laurence Varela - Signalisation aux abords de l'école de cirque Zarti'cirque à la rue des Rasses

La Municipalité a pris contact avec les propriétaires des bâtiments ex-Lador (Glauser Cyril et l'Association pour l'Ecole de Cirque de Sainte-Croix) afin d'exposer la problématique du parage à la sauvage (ne respectant pas la ligne jaune) soit une certaine forme d'incivilité et la dangerosité que cela apporte aux riverains et aux utilisateurs, notamment, de l'Ecole de Cirque de Sainte-Croix. Pour sa part, M. Cyril Glauser, doit remettre à l'ordre ses locataires lorsqu'ils ne respectent pas la zone de parage. Cependant il reconnaît ne pas leur courir après. L'Association pour l'Ecole de Cirque de Sainte-Croix, elle reconnaît qu'il y a un problème, mais ne sait pas comment faire pour régler la question. Une information a été faite, mais le succès est mitigé. Une commission de travail va être mise en place avec les propriétaires respectifs et le Service URBAT sous la conduite de M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal, afin d'apporter une solution qui sera probablement traitée par un préavis, si des aménagements urbains devaient être proposés.

15. Postulat de M. Joël Herminjard - Installation pour des bornes de recharge pour des véhicules électriques

La Municipalité étudie, par le biais de M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et du Service URBAT la question d'installer des bornes électriques sur le territoire communal depuis quelques temps déjà. La stratégie est d'installer les bornes aux endroits opportuns et qui tiennent compte notamment des remarques du schéma directeur des circulations et de l'évolution probable du territoire urbanisé. Il est évident que ces bornes devront être implantées à des endroits de passages, pour permettre aux visiteurs et de notre commune, un lieu de recharge. Elles ne devraient pas être utilisées par des citoyens qui privatiseraient une place publique. La Municipalité va proposer à la

commission municipale de l'énergie de travailler la question, afin d'apporter une réponse à ce postulat.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander intervient sur le point 12 où il est question d'un capital de 877'000.—et émet une supposition – Est-il possible que le montant soit tombé du ciel ou correspond-t-il à Fr. 10.- par habitants du périmètre de l'ADNV ?

M. le Syndic informe l'Assemblée que la réponse sera donnée au prochain Conseil et mais ce montant ne correspond pas au nombre de personnes, car le Nord Vaudois compte 82'000 habitants. Mais M. le Syndic donnera une réponse plus précise.

M. Philippe Gueissaz demande si c'est possible de perdre un peu de temps et entendre la lecture des communications. Au dernier Conseil, la séance s'est terminée en 1h15 et il estime que lors de ces séances, il y a des choses qui doivent se dire et que cela passe aussi par les communications municipales. Au prochain Conseil, il espère trouver 5 conseillers pour valider cette demande.

M. Reinhard Scholz estime que ce n'est pas le fait de lire au Conseil les communications ou les lire à la maison qui vont empêcher la discussion.

M. Michel Bühler précise qu'on peut intervenir sans avoir entendu les communications et que son intervention a été préparée avant le Conseil.

A propos du point 4, M. Michel Bühler souhaite faire une remarque, une suggestion et une question :

Une remarque : Depuis 6 ans que ce rendez-vous existe, la Municipalité de Ste-Croix a invité des acteurs de l'économie, des chefs d'entreprises, le chef de l'armée... Des personnages qui nagent comme des poissons dans l'eau dans le néolibéralisme ambiant. « Pas un, à ma connaissance, qui remette en question le développement et la croissance à tout prix ». Pas un qui voie et prenne en compte le dérèglement climatique, le creusement abyssal des inégalités, le problème des demandeurs d'asile, par exemple.

Une suggestion : Bien sûr la Municipalité est à majorité de droite. Il n'est donc pas étonnant qu'elle invite à ses rendez-vous des gens de sa sensibilité. Mais compte tenu de ce qu'une partie non négligeable des citoyens de la commune sont de gauche (ils ont élu 26 conseillères et conseillers socialistes contre 29 à droite), ne serait-ce pas montrer un peu de respect pour eux que d'inviter une fois ou l'autre un orateur-trice qui ouvre d'autres perspectives que celle de la droite ?

Une question : Depuis 6 ans que ces rendez-vous existent, quelles en ont été concrètement les retombées pour les citoyens et pour la Commune ?

M. le Syndic indique que la Municipalité est un collège et ne parle que d'une voix et non pas par une sensibilité de gauche ou de droite. « Quand nous invitons des orateurs, nous sommes tous d'accord sur leur fonction, leurs qualités et leur contribution potentielle ». Sur la question d'un orateur qui parlerait sur un autre thème, il est prévu pour l'année prochaine de parler sur le thème de la culture. Au niveau des retombées économiques, le Forum Economique coûte Fr. 8'000. — par année, ce qui correspond à une page dans le journal du Temps. Il est essentiellement se faire voir, d'être vu et de présenter des orateurs de qualité ainsi que faire la promotion de notre région. A ce jour, on ne peut pas faire la démonstration que ce Forum Economique aura attiré un certain nombre d'entreprises à Ste-Croix, mais il est persuadé que c'est une vision sur le long terme qui définira ou non les retombées sur la Commune.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal suivant :

6. No 18-05 Modification du règlement du Conseil communal – version juin 2016

Le rapport de la commission est lu par Pierre-Alain Gerber, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis n° 18-05 s'est réunie le mardi 9 octobre à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Messieurs et Mesdames Hugues Gander, Philippe Gueissaz, Laurence Varela, Marie-Claire André-Mollet, Claudine Gaillard et du soussigné. Monsieur Basile Geiser étant excusé est remplacé par Monsieur Jean Bietry.

Le Syndic M. Franklin Thévenaz et le Secrétaire communal, M. Stéphane Champod étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité et des éclaircissements qu'ils ont pu nous donner.

Le règlement actuellement en vigueur date du 27 juin 2016, afin de faire suite à une remarque de Monsieur Hugues Gander faite lors du conseil du 27 mars 2017, le bureau a décidé de convoquer une commission nommée par votre conseil le 11 décembre 2017 pour traiter le sujet et faire des propositions.

Les membres présents ce mardi ont tous fait partie de la commission qui a siégé le 20 juin 2018 à l'exception de Monsieur Bietry. Une discussion très courte ne concernant que la procédure de mise en œuvre du préavis a suffi.

Ainsi après discussion, à l'unanimité de ses membres présents, la commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis 18-05 telles que présentées par la Municipalité.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** les modifications des articles nos 54 et 55 du règlement du Conseil communal de Sainte-Croix – version juin 2016 ainsi que l'annexe 3;
- **de charger** la Municipalité de faire approuver ces modifications par le Département concerné.

Fin de citation

Les articles 54 et 55 sont acceptées à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Joël Herminjard souhaite intervenir et souligne que les articles ont été votés sans discussion préalable. Il propose un changement au niveau de l'emplacement de la flèche et de l'intégrer non pas au niveau de l'examen sur l'opportunité mais au niveau du « oui ». La proposition est remise à chaque conseillère et conseiller. De plus, il y a un trait au niveau des deux rectangles et propose de le supprimer.

M. Yvan Pahud ne comprend pas cette modification puisque le préavis demande un changement des art. 54 et 55. Il n'est pas possible de faire des corrections des autres articles du règlement sans que cela ne passe par une commission.

M. le Président souligne que l'annexe 3 fait partie du préavis et qu'il est tout à fait possible de faire ce changement.

M. Philippe Gueissaz demande que la modification de l'annexe 3 soit votée et acceptée.

Mme Laurence Varela intervient en demandant qu'un amendement soit fait.

M. le Président précise que l'on parle d'une annexe et qu'un amendement n'est pas nécessaire.

La proposition est acceptée à forte majorité.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-05. **Celles-ci sont acceptées telles quelles à une grande majorité.**

M. Yvan Pahud demande pourquoi l'annexe 3 doit être modifiée vu qu'elle n'entre pas dans le cadre du préavis. Il est demandé au rapporteur de la commission de s'expliquer.

M. Pierre-Alain Gerber indique que suite à une remarque faite par un conseiller communal, à savoir un oubli dans le schéma du postulat dans le règlement du Conseil communal, la Municipalité a demandé à cette commission de se réunir, avant que le préavis soit déposé pour cette séance du Conseil. La commission s'est réunie une deuxième fois afin de finaliser les corrections des art 54 et 55, ainsi que du schéma du postulat.

Mme Laurence Varela demande que le rapporteur reste jusqu'à la fin du vote.

M. Pierre-Alain Gerber souligne que le préavis et les conclusions avaient été votés au moment où il s'est rassis à sa place.

M. Yvan Pahud souligne que cela ne le dérange pas de faire une modification ce soir, ce qui le dérange c'est que le préavis fourni par la Municipalité indique les art. 54 et 55 et l'annexe 3. Il ne comprend toujours pas quel changement est apporté au schéma de l'annexe 3. Il précise qu'à aucun moment il n'est indiqué dans le rapport ou dans le préavis les changements qui doivent être faits à l'annexe 3.

M. le Président rappelle que l'art. 46 donne le droit à chaque membre du Conseil d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

M. Philippe Gueissaz explique à M. Yvan Pahud qu'il y a une flèche manquante sur le schéma du postulat et une autre en trop. La commission s'est réunie afin de régler cette erreur et, ce soir, un conseiller propose que la flèche qui n'est pas au bon endroit soit corrigée, car la commission ne s'est pas aperçue qu'il y avait une erreur dans l'emplacement de la flèche.

M. Yvan Pahud indique cela ne le gêne pas qu'une proposition soit faite, mais le conseiller qui a fait cet amendement n'était pas membre de la commission. La question se pose – Quand la commission a siégé, a-t-elle vu ce schéma avec cette flèche ?

M. Pierre-Alain Gerber relève que la commission a bien entendu parlé de cette flèche puisqu'elle a été proposée lors du préavis. La commission a d'abord parlé des articles. En décembre 2018, la commission avait siégé avant que le préavis soit déposé. Lors de cette séance, le secrétaire municipal, M. Stéphane Champod a indiqué qu'il y avait une correction à faire sur ce schéma et qu'on pourrait l'intégrer à ce préavis, chose qui a été faite. Le schéma est une indication sur une procédure, c'est à titre indicatif. Il semble également que la lecture faite par la commission n'ait pas été tout à fait très clair, c'est pour cela que notre collègue a fait une nouvelle proposition.

M. Hugues Gander relit le schéma et indique que le changement est dans « est pris en considération par le Conseil oui ou non ». Si c'est non, le postulat est classé sans suite. Par contre si c'est oui, c'est à ce moment que la flèche a son importance, elle indique la suite à y donner, soit le renvoi en commission, soit le renvoi à la Municipalité. M. Joël Herminjard fait cette proposition afin que la marche à suivre soit correcte dans le schéma. Afin d'être au plus juste, il faudrait peut-être préciser dans les conclusions, l'acceptation de l'amendement de l'annexe 3 également. Il rappelle aussi que les annexes au règlement ne font pas partie du règlement en tant que tels. Si le Conseil vote un nouveau règlement quel qu'il soit, les annexes sont là à titre d'information mais ne sont en aucun cas votées.

M. Yvan Pahud ne souhaite pas polémiquer mais ce document amendé aurait dû être remis par le président de la commission pour expliquer les changements apportés à l'annexe 3 dans son rapport. Il est étonné que cette modification ne se retrouve pas dans le rapport et que ce soit un membre du Conseil qui fasse une proposition et qui n'en est pas une finalement, puisque c'est la commission qui l'a adopté. Il y a un souci de fond sur ce sujet.

M. Joël Herminjard clarifie son intervention. Au vu de sa lecture du préavis, il a constaté que le dernier point était la modification de l'annexe 3. Lorsqu'il a consulté le graphique, l'ajout de la flèche était pertinent mais au mauvais endroit. Est-ce que la procédure est correcte ou pas, il ne saurait le dire mais il n'arrive pas à voter oui alors qu'il y a une erreur.

M. Jean-Claude Piguet remercie ses collègues de leur intervention mais suggère que la discussion se termine vu que le Conseil a déjà voté et ainsi de clore le débat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7. No 18-06 Modification du règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

Le rapport de la commission est lu par Rachel Gueissaz, rapporteuse.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 10 octobre à 19h en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Maria Caramia, Francesca Biermann et de MM. Jean-Michel Bolens, Michel Bühler, Edouard Nekaka et de la rapporteuse soussignée. M. Tristan Merminod était absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par M. Cédric Roten et par M. Jean-Michel Brandt, boursier communal. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité, ainsi que pour les explications et réponses données à nos questions. Le tableau des barèmes de la subvention annuelle communale, manquant dans les documents transmis avec le préavis, a été remis aux membres de la commission en début de réunion.

Suite à la demande de la juriste cantonale et afin de pouvoir suivre au plus près le texte de la Loi sur les écoles de musique (LEM, 2011), le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales, datant de 2013, doit être légèrement modifié. Les changements apportés sont mineurs et portent essentiellement sur les deux points suivants :

- Le droit au subventionnement sera élargi aux jeunes jusqu'à 20 ans révolus, voire jusqu'à 25 ans révolus pour les jeunes en formation, pour autant qu'ils ne suivent pas des études musicales professionnelles.
- Le calcul du barème des subsides est modifié (et coordonné avec le système appliqué au sein

de la structure des Trolls, qui a fait ses preuves) afin de gagner en simplicité et compréhension. Ce barème est décidé par la Municipalité.

Ces modifications auront une incidence mineure sur le budget annuel, de l'ordre de Frs. 1'000.- environ selon les projections effectuées par le boursier communal. Il rend toutefois attentif que, à l'heure actuelle, très peu de familles (environ 30 élèves sur les 60 attendus) demandent ce subside. Il rappelle également que la commune paie un subside de Frs. 9.50 par habitant à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour financer une partie des frais. Ces montants récoltés auprès des communes sont ensuite redistribués par la FEM aux différentes écoles de musique reconnues. La Commune doit en outre mettre à disposition des locaux gratuitement.

M. Jean-Michel Brandt donne à titre comparatif les montants des subsides appliqués dans d'autres écoles du canton : à Bullet, Frs. 300.- par élève ; à Mauborget, Frs. 70.- par élève ; à Aigle, maximum Frs. 150.- ; à Nyon, jusqu'à 95% des frais d'écolage, mais le subside tombe à Frs. 0.- dès que les revenus dépassent Frs. 120'000.- ; à Préverenges, jusqu'à 90% des frais d'écolage, mais le subside tombe à Frs. 0.- dès que les revenus dépassent Frs. 48'500.-. A Sainte-Croix, le subside, dégressif, s'élève à Frs. 500.- pour les revenus de Frs 0.- à Frs. 45'000.- et s'abaisse à Frs 125.- pour les revenus de plus de Frs. 140'000.- Sainte-Croix est donc assez bien classée dans ce tableau.

A l'issue des discussions, les membres de la commission ont émis trois remarques d'ordre général :

- Impact financier sur le budget familial : les cotisations sont élevées. Sans doute certaines familles doivent-elles renoncer à inscrire leurs enfants à cause de leur faible revenu. M. Cédric Roten rappelle que les tarifs pratiqués par l'école de musique de Sainte-Croix sont basés sur les tarifs cantonaux et qu'ils n'ont pas la possibilité de descendre plus bas. La volonté cantonale est clairement affichée depuis plusieurs années de valoriser l'enseignement de la musique, et de fait d'engager des enseignants HES. D'où des tarifs assez élevés.
- Demandes de subsides déposées par les familles : la commission s'étonne du peu de dossiers reçus par la Commune. Les membres de l'école de musique sont-ils clairement informés de la possibilité de déposer une demande de subside ? La direction de l'école de musique devrait améliorer l'information sur ce point auprès des familles.
- Modification du barème des subsides : la Municipalité est entièrement libre de décider du montant et des modalités d'octroi des subsides. Toutefois, les membres du Conseil communal peuvent proposer une modification de ce barème lors des discussions sur le budget communal.

Suite aux éclaircissements apportés, la commission, à l'unanimité de ses membres, a accepté le présent préavis.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le nouveau règlement concernant le subventionnement des études musicales ;
- **de charger** la Municipalité de faire approuver ce règlement et son annexe par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Michel Bolens invite la Municipalité à reconsidérer, lors du prochain budget, l'échelonnement des subventions. En effet les familles, institutions ou répondants aux bas revenus auraient une allocation de Fr. 500.- alors que les hauts revenus touchent encore Fr. 125.- d'allocations. Il souhaiterait que cette part profite plutôt à la population qui est dans le besoin et ainsi augmenter la part des Fr. 500.-. Il faut également prendre en compte que ce n'est pas seulement l'écolage, mais l'achat d'un instrument ainsi que l'entretien qui sont très onéreux. De plus, cela permettrait de favoriser l'accès à la musique aux plus défavorisés.

M. Bernard Klaus intervient en précisant qu'il soutient la remarque de M. Michel Bolens car il indique que l'achat et l'entretien d'un instrument sont très onéreux. Il souhaiterait qu'une augmentation des subsides soit faite.

Mme Laurence Varela revient sur l'intervention de M. Michel Bolens et ne comprend pas pourquoi en tant que commissionnaire, il fait une remarque sur le barème, alors qu'elle aurait pu être intégrée au rapport ou faire un rapport de minorité.

Mme Rachel Gueissaz indique que la commission était chargée de statuer sur les articles donnant droit aux subsides et non pas sur le barème lui-même, qui est de compétence municipale. Si une intervention doit être faite sur le barème, il faut alors intervenir soit à la commission de gestion, soit à la commission qui étudie le budget. Mais ce n'était en tout cas pas le propos de cette commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président **clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-06**. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

8. No 18-07 Révision du règlement communal sur l'octroi d'une aide financière destinée à encourager les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix.

Le rapport de la commission est présenté par Jean-Claude Piguet, rapporteur.

M. Jean-Claude Piguet propose afin de gagner du temps, de ne pas lire le rapport et que M. le Président lise seulement les conclusions et passe au vote.

La proposition est acceptée à la majorité.

Citation

La commission s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Sainte-Croix mardi 9 octobre 2018 de 19 heures à 20 heures 40. Elle était composée de Messieurs Michel Bahrami, Alain Bonnevaux, Numa Gueissaz, Joël Herminjard, Olivier Troyon et du rapporteur soussigné. Monsieur Bernard Klaus s'est excusé.

Au nom de la Municipalité, Monsieur Lionel-Numa Pesenti était présent, ainsi que Monsieur Cédric Roten qui remplaçait Monsieur Olivier Guignard excusé pour raisons de santé. Monsieur Jean-François Gander, chef du Service de l'urbanisme, était excusé pour raisons familiales. Nous remercions les deux municipaux pour les explications et les réponses qu'ils nous ont apportées.

Après avoir rappelé l'existence de la Commission énergie formée de représentants privés et politiques, Monsieur Lionel-Numa Pesenti explique qu'il était nécessaire de revoir le règlement de 2008 sur les aides destinées à encourager les énergies renouvelables qui était devenu

relativement obsolète. La Municipalité et la Commission énergie ont donc souhaité introduire des plafonds aux aides accordées afin d'éviter que de trop gros montants ne vident le crédit à disposition et empêchent des soutiens plus modestes et plus nombreux. Il convenait également d'étendre les possibilités d'aides aux locataires dans la mesure où ceux-ci sont également astreints à payer la taxe communale sur l'énergie électrique mais sans pouvoir bénéficier d'aides éventuelles. Enfin, depuis 2008, plusieurs communes ont introduit des aides non limitées aux énergies renouvelables, mais qui contribuent au développement durable, notamment à la politique de la mobilité. Ajoutons qu'il convenait également de tenir compte de ces dix ans d'expérience, ce qui a conduit à supprimer les aides pour les pompes à chaleur (inutiles au-dessus de 800 mètres d'altitude), les récupérateurs de chaleur et le réseau d'éclairage public.

La politique d'aide destinée à encourager les énergies renouvelables est un des éléments qui a permis à la commune de Sainte-Croix d'obtenir le label « Cité de l'énergie ». Le troisième audit a eu lieu en septembre dernier et il confirme que ledit label sera maintenu, même si la Municipalité ne connaîtra sa note que le 22 novembre 2018. Elle annonce d'ores et déjà qu'elle en informera la population dans les semaines suivantes par une soirée et un film présenté au cinéma Royal.

Rappelons que le fonds est alimenté par une taxe communale sur l'électricité qui peut osciller entre 0,4 et 1 centime par KW/h qui est perçue par Romande Energie qui la restitue à la Commune. Le taux de 0,4 centime a été augmenté en mai 2017 à 0,7 centime, ce qui ne suffisait cependant plus à répondre aux demandes qui vont croissant. Au point que la Municipalité a dû suspendre toute aide en juillet pour l'année 2017 et en janvier déjà pour 2018 car le fonds annuel était épuisé !

Votre commission a examiné le « Règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix » qu'elle accepte sans aucune proposition d'amendement. Elle fait cependant la remarque suivante :

Constatant au point 2 que la Municipalité est compétente pour modifier le contenu de l'annexe, elle insiste pour que toute modification soit annoncée au Conseil, voire à la population, par le biais des communications municipales. Au sujet du financement du fonds, qui est actuellement de 0,7 ct par KW/h, il est estimé qu'il est prématuré d'augmenter le taux étant donné que des montants « plafonds » ont été introduits et que c'est la responsabilité de la Municipalité de le modifier selon les besoins qui seront exprimés.

Enfin, le nouveau règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2019 après ratification par la Cheffe du département du territoire et de l'environnement. A noter que ledit règlement a déjà été soumis au Canton et à Monsieur Prix et que les quelques modifications proposées ont été intégrées dans les documents à notre disposition.

L'annexe présentant les conditions-cadres pour l'octroi d'une aide est fort bien présentée et sensiblement plus facile à comprendre que le document précédent.

Les principaux changements sont les suivants :

- pour les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, pour lesquels les demandes sont les plus nombreuses, un plafond a été fixé qui permet une plus large répartition des subsides. A noter qu'aucun subside ne peut être accordé aux constructions nouvelles puisque la loi cantonale oblige à prévoir 20 % d'énergie renouvelable, seule une aide pour la part excédentaire à ce pourcentage pourra être prise en considération ;
- pour l'installation d'un chauffage au bois, les subsides sont précisés et ils ne seront que de 60% du montant subventionnable si la chaudière n'est pas équipée d'un filtre à particules. On pourrait regretter que cette aide ne tienne pas compte des améliorations thermiques parfois nécessaires, mais cela compliquerait trop la tâche des services communaux et cette objection sera bientôt éliminée par la généralisation de la certification énergétique ;
- les soutiens au raccordement de chauffage à distance et à l'obtention du label Minergie sont maintenus ;

Cinq nouvelles mesures de soutien sont introduites :

- un soutien pour l'achat d'un vélo ou scooter électrique neuf auprès d'un revendeur agréé d'un montant de 30% du prix d'achat avec un maximum de 500 francs, et pour une personne par année ; il s'agit ici de soutenir la mobilité de proximité, l'achat de City-bikes plutôt que de VTT de compétition ;
- un soutien pour l'installation d'une borne de recharge électrique privée de 50% du coût avec un maximum de 2'000 francs ;
- un soutien de 20% et au maximum de 400 francs pour le changement de gros appareils ménagers (par exemple un congélateur, mais pas un grille-pain...) à condition qu'ils soient recommandés par www.topten.ch. A la proposition de limiter l'aide à des objets vieux de plus de cinq ans, il est finalement estimé que la Municipalité devrait mettre en place un système d'évaluation aussi précis et fiable que possible afin d'éviter la surconsommation et le gaspillage, quitte, si nécessaire à introduire des critères supplémentaires ;
- un soutien de 30 francs pour l'achat d'un abonnement demi-tarif des CFF d'une année. A noter que pour ce point et pour les vélos électriques, un quota annuel est prévu de sorte que les intéressés devront se presser pour espérer en bénéficier.
- Dernier point : un soutien maximum de 10'000 francs pourra être accordé pour financer des « actions en faveur de l'efficacité énergétique ». Il s'agit de campagnes particulières recommandées par la Commission énergie sous la forme d'encarts incitatifs dans la presse **LOCALE, D' ACTIONS SUR L'ACHAT D'AMPOULES LED OU DE COMPTEURS D'EAU POUR LA DOUCHE, ETC.**

La commission n'a apporté qu'une seule modification mineure à l'annexe, précisant qu'un subside ne peut être accordé que pour un appareil ménager par année et par ménage (au lieu de « personne/ménage »).

Enfin, considérant que ces mesures d'aides, en particulier les nouvelles, doivent être portées à la connaissance de la population si l'on veut qu'elles soient utilisées, la Municipalité s'engage à informer par le biais d'un « tous ménages » en fin d'année, l'organisation d'un événement public au début 2019 et la publication d'articles de la Commission énergie incitant à adopter les bons gestes en faveur du développement durable.

CONCLUSION

En conclusion, la commission unanime vous recommande de prendre la décision suivante :

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide:

- **d'approuver** la révision du règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix ainsi que son annexe « conditions cadres pour l'octroi d'une aide »;
- **de charger** la Municipalité de faire approuver ce règlement et son annexe par la Cheffe du Département cantonal de la sécurité et de l'environnement.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président propose que le vote se fasse sur l'entier des articles, à savoir les art. 1 à 20. Ils sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président **clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-07.**

M. Yvan Pahud demande la parole. Il soutient le préavis et salue le travail de la Municipalité qui tend à soutenir les énergies renouvelables. Il est vrai qu'il est important que les communes s'engagent car si on ne prend que le photovoltaïque depuis que la Fédération a supprimé la RPC (le rachat à prix coutant), il ne reste plus de RU (Rétribution unique) pour la pose de panneaux solaires. Et on voit bien qu'on ne tente pas de fabriquer de l'électricité pour les autres mais que c'est de l'autoconsommation. Il est donc clair que le photovoltaïque a du potentiel. Et selon les chiffres du Canton de Vaud, il s'élève à 4'745.59 GWh/an. Ce chiffre ne comprend que le potentiel techniquement réalisable des toits. Pour notre Commune, le potentiel solaire est de 35.05 GWh/an. Ce qui veut dire que la consommation moyenne par ménage se monte à 3500 Kwh/an soit par personne à 1100 Kwh/an. Ce qui correspondrait à la mise en place de panneaux solaires sur l'entier des toits de Ste-Croix. C'est un énorme potentiel mais les aides communales, cantonales ou fédérales prévoient seulement pour leur propre consommation et c'est bien dommage.

Le Canton de Vaud prévoit 19 parcs éoliens qui devraient fournir 1'116 Gwh/an, un peu plus d'un quart de la production éolienne que la Suisse vise pour 2050. Rien qu'avec le potentiel solaire de ses toits (4,7 Twh/an), le Canton de Vaud pourrait produire plus que le total du courant que la Stratégie Énergétique 2050 attend de l'éolien, dans toute la Suisse ! Et ceci sans occuper un seul mètre carré de terrain non bâti, et sans risquer les nuisances trop bien connues causées par l'éolien.

M. Lionel-Numa Pesenti souhaite préciser que les articles ont été votés mais qu'il reste l'annexe à discuter, s'il y a lieu d'avoir une discussion. Au niveau du solaire, il relate effectivement qu'il y a du potentiel et qu'on ne va pas faire le débat sur les éoliennes ce soir mais il est clair que les données techniques qui sont faites par rapport à la configuration des toits de Sainte-Croix, sont calculées si tous les toits étaient munis de panneaux solaires. Mais on sait très bien que l'exposition n'est pas idéale partout et il serait trop attif de dire que tous les toits vont être équipés de solaire. Aujourd'hui, un élément crucial entre en ligne de compte : la technologie du solaire doit encore évoluer. Cela permet de faire pour des petits immeubles du « smartcity », de l'autoconsommation, non pas seulement pour le propriétaire mais également pour les locataires s'il y en a. Il faudrait également changer les installations solaires et la méthode de consommation. La domotique aide également dans cette prise de conscience. Ensuite vient la question du stockage. Aujourd'hui on sait bien consommer l'énergie mais on sait très mal la stocker. Les différentes solutions actuelles sont-elles plus propres que d'autres, c'est un autre débat. Aujourd'hui on ne peut se permettre de s'appuyer que sur un seul principe car on ne connaît pas l'avenir. C'est un thème qui est vaste et on en reparlera encore pendant quelques temps.

M. Michel Bahrami précise que durant la commission, il a été indiqué que l'annexe n'était pas votée mais qu'elle était présentée de manière indicative et de la compétence de la Municipalité. Il ne voit pas l'intérêt de voter ou de discuter sur une annexe qui peut être modifiée directement par la Municipalité.

M. Lionel-Numa Pesenti indique qu'il est demandé que la Municipalité puisse modifier certains points au niveau de nombre d'abonnement, de bons pour les vélos, etc., mais que l'information passerait par les communications municipales.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président **clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-07**. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

9. Motions, postulats

M. Yvan Pahud soumet pour le groupe UDC une motion « Etudier la mise en place de toilettes au refuge de la Combette verte »

Citation

Le refuge forestier communal de la Combette verte situé dans la forêt de Haute Joux rencontre un franc succès depuis sa construction courant 2015.

Son inauguration en juin 2016, puis la journée de la forêt l'année dernière ont fait découvrir ce magnifique refuge à notre population.

De nombreuses familles, sociétés et amis de la nature profitent de ce chalet et de sa place de pique-nique pour organiser des repas ou des grillades.

Les fins de semaine sont particulièrement prisées par ses adeptes où la réservation se fait déjà même tôt le matin afin d'avoir la chance d'avoir une place.

Il n'est pas rare de voir même des bus avec plusieurs dizaines de personnes se rendre sur ce site pour profiter du chalet.

Or, ce succès et cette affluence de personnes pose un problème pour la salubrité du site.

En effet, le site ne comportant pas de toilette, de nombreuses personnes sont obligées de faire leurs besoins naturels dans la forêt aux abords du chalet.

De nombreux excréments et papiers hygiéniques jonchent le sol forestier.

En plus de la pollution de ce site forestier par ces nombreux papiers et déchets, les enfants jouant aux abords du chalet, ne peuvent s'amuser sans la crainte de mettre les pieds dans des excréments humains.

Cette question de la mise en place de toilette a été abordée lors de la commission de gestion 2016 au point 5 des vœux de la commission, soit : étudier une solution de toilette pour le refuge de la Combette verte.

Une solution serait l'installation d'une très simple cabane en bois avec un système dit « toilette sèche » pour usage en milieu naturel qui est une solution écologique et économique, ne nécessitant pas ou très peu d'entretien, ou dans un premier temps, la mise en place durant l'été prochain d'une toilette de type « Toi Toi » à titre d'essai.

M. Yvan Pahud remercie la Municipalité pour sa collaboration et le traitement rapide de cette motion.

Fin de citation

Les motionnaires demandent que cette motion soit renvoyée en commission.

Cette motion est renvoyée à une commission pour étude.

M. Yvan Pahud dépose un postulat « Sainte-Croix « Cité de l'Energie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public »

Citation

De plus en plus de communes songent à limiter le recours aux éclairages publics.

Récemment, la nouvelle Commune de Val-de-Ruz, dans le Canton de Neuchâtel, a testé durant six mois l'extinction de l'éclairage public dans la localité de Fontaines. La Commune de Val-de-Ruz pourrait devenir ainsi la plus grande agglomération de Suisse à se passer de lumière la nuit.

Le but principal de l'extinction la nuit d'une partie de l'éclairage public est d'économiser de l'énergie électrique, et ainsi protéger notre environnement et réaliser des économies au niveau des dépenses de notre Commune.

Mais, il a aussi pour but de réduire la pollution lumineuse. En effet, un excès de lumière artificielle a des effets négatifs importants non seulement sur le paysage nocturne, mais aussi sur la vie de nombreuses espèces animales, végétales et surtout sur la santé humaine.

Il ne s'agit pas d'éteindre tous les éclairages publics, mais de chercher des solutions afin d'éteindre ceux qui pourraient l'être.

Cette diminution lumineuse pourrait également permettre aux nombreux amateurs d'astronomie de pouvoir observer le ciel nocturne dans de meilleures conditions.

Bien évidemment, pour des questions de sécurité, les passages pour piétons doivent rester allumés toutes la nuit.

Certaines rues ou certains quartiers fréquentés la nuit doivent également rester allumés.

Dès lors, le postulat demande à la Municipalité d'entreprendre des tests d'extinction dans certaines zones pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser ainsi des économies d'énergie.

Fin de citation

La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. Le postulat est renvoyé directement à une commission pour étude.

10. Interpellations, propositions, questions

Mme Laurence Varela souhaite revenir sur le point 4 des communications du bureau. En fin de législature passée, le Conseil avait fixé les indemnités et rémunérations des conseillers et du/de la secrétaire. Il n'est en aucun cas du pouvoir du bureau du Conseil que de décider une rémunération du/de la secrétaire.

M. le Président propose le vote de cette rémunération.

Mme Laurence Varela insiste sur le fait que la rémunération prévoit déjà 200 heures et ne comprend pas que cette rémunération supplémentaire ne se fasse pas sans réévaluation.

M. le Président repropose le vote.

M. Yvan Pahud demande que le bureau fasse une proposition comme une sorte de préavis demandant une rémunération différente pour la secrétaire et il faut nommer une commission pour en discuter. Si le bureau ne souhaite pas une commission, il demande qu'il fasse tout cas fasse une proposition écrite et un vote lors du prochain Conseil.

M. Reinhard Scholz souligne que les montants ont été annoncés lors des communications du bureau. M. le Président peut donc les énoncer à nouveau et ainsi voter immédiatement.

M. Philippe Gueissaz exprime son désaccord face à cette proposition vu que la rémunération prévoit déjà 200 heures dans le contrat et souhaite également une proposition. Soit cette activité supplémentaire est dans les 200 heures prévues, soit il s'agit d'heures supplémentaires, mais dans tous les cas, cela doit figurer dans la proposition. M. Philippe Gueissaz donc se rallie avec la proposition de M. Yvan Pahud de voter cela au prochain Conseil.

M. Sylvain Fasola explique le fait que le salaire de la secrétaire a été voté par un préavis mais ne comprenait absolument pas la prise de note lors de la commission de gestion. Cette demande a été faite lors du précédent Conseil et dès lors, il est important de comprendre que ce sont des heures en plus de ce qui est prévu dans son forfait. La proposition de M. le Président est calquée sur l'indemnité d'un membre de la commission de gestion à Fr. 50.- près et donc en plus des 200 heures annuelles. Il rejoint l'avis de voter aujourd'hui sur la proposition du bureau. Il indique que le montant à prévoir serait env. de Fr. 800.-en plus sur le budget 2019.

M. le Président réexplique le pourquoi de cette décision au bureau en insistant sur le fait que c'est du travail supplémentaire qui a été demandé par le Conseil. Il demande donc un vote immédiat sans attendre une prochaine séance.

Mme Laurence Varela indique que le problème n'est pas le montant prévu mais le fait de pas évaluer le travail qui est à faire. Elle souhaite qu'une proposition en bonne et due forme soit faite par le bureau.

M. le Président explique que lors du bureau, les membres ont en discuté et étaient en accord avec les montants proposés. De plus, ces montants ont été discuté avec la secrétaire qui a les acceptés.

M. Jean-Claude Piguet ne pense pas que le Conseil doive voter sur le point-là. Le bureau a la compétence de décider sans un vote vu qu'il dispose d'un budget. Il serait judicieux que la Municipalité prenne acte de cette information et l'intègre au prochain budget. Le bureau est tenu par contre d'informer le cénacle de la décision. Dans un deuxième temps, le Conseil peut tout à fait accepter ou non la proposition lors de la présentation du budget. Il faut laisser une marge de manœuvre au bureau du Conseil pour certaines décisions.

Mme Laurence Varela indique qu'en tant qu'ancienne présidente, elle sait que le bureau du Conseil ne dispose d'aucun montant au budget. Elle souhaite toutefois savoir si un budget est attribué au niveau du bureau du Conseil, et acceptera de voter cette proposition dès qu'une réponse sera donnée.

M. le Président propose donc de voter la rémunération comme suit : Frs. 100.-la demi-journée et Frs. 200.-la journée. Cette rémunération est acceptée à une grande majorité.

M. Lionel-Numa Pesenti intervient au nom de la Municipalité en demandant au bureau de faire une évaluation du montant qui devrait être alloué. Si la Municipalité est au courant du montant à allouer, elle peut s'en autre l'intégrer au budget sans que cela pose de problème.

M. Cédric Roten informe que le bureau a un budget qui lui est alloué et que cette rémunération entre dans ce cadre. De plus, cette demande a déjà été intégrée dans le budget 2019. C'est lors de la commission sur le budget que la discussion peut se faire et définir ou non la pertinence de ce montant. Le bureau a la compétence de dépenser tout l'argent prévu à cet effet.

M. Paul-André Simon souhaite compléter le postulat de M. Yvan Pahud et relate que la Commune d'Yverdon est en période de test sur l'éclairage public. C'est une entreprise locale d'Yverdon qui a développé ce système. On pourrait se renseigner auprès de la Municipalité d'Yverdon pour en savoir un peu plus.

M. Yvan Pahud demande où en est l'installation du parc à vélo à L'Auberson. La demande avait été faite au printemps, on est maintenant en hiver, et il n'y a toujours pas de parc à vélo. Qu'en est-il ?

M. Philippe Duvoisin fait remarquer que la Commune a lancé depuis quelques années un changement par zone ou par quartier de l'éclairage public. Tout nouvel éclairage public est à l'étude selon la zone et une diminution de l'éclairage est opérationnelle pendant la nuit. La Commune est déjà dans un système implanté tel que celui qu'Yverdon est en train de tester.

Concernant le parc à vélo, une réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

M. Hugues Gander est surpris de la manière dont la motion et le postulat ont été déposés. Il ne comprend pas pourquoi il faut 10 signatures pour renvoyer automatiquement ces propositions en commission. Il a consulté l'art. 59 où il est dit « qu'après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le Président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. Il peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres le demande ». Il aurait été favorable à un renvoi direct à la Municipalité et ne voit pas l'intérêt de parler de cela en commission. Que la Municipalité fasse un rapport et qu'une commission statue sur la loi d'application, c'est logique, mais il ne comprend pas que la commission intervienne avant une

prise de position de la Municipalité. Il est étonné que M. le Président n'ait pas ouvert la discussion pour savoir quel traitement y donner.

M. Yvan Pahud relate que l'art 59 prévoit le renvoi à l'examen d'une commission qui est chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres le demande. Un cinquième correspond à env. 10 conseillers et de ce fait, il n'y a pas besoin de voter oui ou non à un renvoi en commission. L'utilité du renvoi en commission est que, si la majorité est contre, la proposition est abandonnée avant même d'en discuter. Donc cela vaut la peine de discuter en commission. Si la commission décide de ne pas y donner suite, le groupe UDC en prendra acte ; mais si elle décide de la renvoyer au Conseil qui la renverra à la Municipalité et bien tant mieux.

M. Hugues Gander est en accord avec le fait d'avoir 10 signatures mais si M. le Président avait ouvert la discussion, il aurait proposé de la renvoyer directement à la Municipalité. Par ce biais, ces interventions auraient été traitées sans qu'elles soient abandonnées.

Monsieur le Président tranche en indiquant que les interventions sont renvoyées directement en commission.

Mme Isabelle Dessonaz souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir la première année l'abonnement CFF pour les personnes qui abandonnent leur permis de conduire.

M. Tristan Merminod questionne la Municipalité sur une demande faite en mars 2017 où il demandait la mise en place de panneaux indicateurs dans la zone artisanale. Il souhaite avoir un complément d'informations sur cette question.

M. Lionel-Numa Pesenti explique qu'un schéma de signalétique est en cours d'étude et à ce jour en phase finale. Les dernières remarques et discussions ont été transmises récemment et il ne reste plus que la mise en œuvre à faire. Comme chaque projet prend du temps, il faut un peu de patience mais ce dernier va gentiment éclore.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président informe que la sortie du Conseil communal aura lieu le 6 avril 2019 et demande de l'agender. Des précisions seront communiquées en temps voulu.

M. le Président remercie l'Assemblée ainsi que le public et rappelle d'agender la date du prochain Conseil, le lundi 10 décembre 2018.

La séance est levée à 21h41

Le Président du Conseil communal

Laurent Buchs



La secrétaire



Stéphanie Bassi

Annexes (disponible également au greffe et sur le site internet) :

- Motion « Etudier la mise en place de toilettes au refuge de la Combette verte »
- Postulat « Sainte-Croix « Cité de l'Energie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public »

Motion du groupe UDC

Installation de toilette au refuge de la Combette verte

Texte déposé

Le refuge forestier communal de la Combette verte situé dans la forêt de Haute Joux rencontre un franc succès depuis sa construction courant 2015.

Son inauguration en juin 2016, puis la journée de la forêt l'année dernière ont fait découvrir ce magnifique refuge à notre population.

De nombreuses familles, sociétés et amis de la nature profitent de ce chalet et de sa place de pique-nique pour organiser des repas ou des grillades.

Les fins de semaine sont particulièrement prisées par ses adeptes, où la réservation se fait déjà même tôt le matin afin d'avoir la chance d'avoir une place.

Il n'est pas rare de voir même des bus avec plusieurs dizaines de personnes se rendre sur ce site pour profiter du chalet.

Hors, ce succès et cette affluence de personnes pose un problème pour la salubrité du site.

En effet, le site ne comportant pas de toilette, de nombreuses personnes sont obligées de faire leurs besoins naturels dans la forêt aux abords du chalet.

De nombreux excréments et papiers hygiéniques jonchent le sol forestier.

En plus de la pollution de ce site forestier par ces nombreux papiers et déchets, les enfants jouant aux abords du chalet, ne peuvent s'amuser

sans la crainte de mettre les pieds dans des excréments humains.

Cette question de la mise en place de toilette a été abordée lors de la commission de gestion 2016 au point 5 des vœux de la commission, soit :
Etudier une solution de toilette pour le refuge de la Combette verte.

Une solution serait l'installation d'une très simple cabane en bois avec un système dit « toilette sèche » pour usage en milieu naturel qui est une solution écologique et économique, ne nécessitant pas ou très peu d'entretien.

Ou

Dans un premier temps, la mise en place durant l'été prochain, d'une toilette de type « Toi Toi » à titre d'essai.

Motion :

D'étudier la mise en place de toilette au refuge de la Combette verte et remercie d'avance la Municipalité pour sa collaboration et le traitement rapide de cette motion.

Les motionnaires demandent que cette motion soit renvoyée en commission.

Pour le groupe UDC

Laurent Buchs

Postulat du groupe UDC

Sainte-Croix « Cité de l'Énergie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ?

De plus en plus de communes songent à limiter le recours aux éclairages publics.

Récemment, la nouvelle commune de Val-de-Ruz, dans le canton de Neuchâtel, a testé durant six mois l'extinction de l'éclairage public dans la localité de Fontaines. La Commune de Val-de-Ruz pourrait devenir ainsi la plus grande agglomération de Suisse à se passer de lumière la nuit.

Le but principal de l'extinction la nuit d'une partie de l'éclairage public est d'économiser de l'énergie électrique, et ainsi protéger notre environnement et réaliser des économies au niveau des dépenses de notre commune.

Mais il a aussi pour but de réduire la pollution lumineuse. En effet, un excès de lumière artificielle a des effets négatifs importants non seulement sur le paysage nocturne, mais aussi sur la vie de nombreuses espèces animales, végétales et surtout sur la santé humaine.

Il ne s'agit pas d'éteindre tous les éclairages publics, mais de chercher des solutions afin d'éteindre ceux qui pourraient-l'être.

Cette diminution lumineuse pourrait également permettre aux nombreux amateurs d'astronomie de pouvoir observer le ciel nocturne dans de meilleures conditions.

Bien évidemment, pour des questions de sécurité, les passages pour piétons doivent rester allumés toute la nuit.

Certaines rues ou certains quartiers fréquentés la nuit doivent également rester allumés.

Dès lors, le postulat **demande à la Municipalité d'entreprendre des tests d'extinction dans certaines zones pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser ainsi des économies d'énergie**

Pour le Groupe UDC

Yvan Pahud

Motion du groupe UDC

Installation de toilette au refuge de la Combette verte

Texte déposé

Le refuge forestier communal de la Combette verte situé dans la forêt de Haute Joux rencontre un franc succès depuis sa construction courant 2015.

Son inauguration en juin 2016, puis la journée de la forêt l'année dernière ont fait découvrir ce magnifique refuge à notre population.

De nombreuses familles, sociétés et amis de la nature profitent de ce chalet et de sa place de pique-nique pour organiser des repas ou des grillades.

Les fins de semaine sont particulièrement prisées par ses adeptes, où la réservation se fait déjà même tôt le matin afin d'avoir la chance d'avoir une place.

Il n'est pas rare de voir même des bus avec plusieurs dizaines de personnes se rendre sur ce site pour profiter du chalet.

Hors, ce succès et cette affluence de personnes pose un problème pour la salubrité du site.

En effet, le site ne comportant pas de toilette, de nombreuses personnes sont obligées de faire leurs besoins naturels dans la forêt aux abords du chalet.

De nombreux excréments et papiers hygiéniques jonchent le sol forestier.

En plus de la pollution de ce site forestier par ces nombreux papiers et déchets, les enfants jouant aux abords du chalet, ne peuvent s'amuser

sans la crainte de mettre les pieds dans des excréments humains.

Cette question de la mise en place de toilette a été abordée lors de la commission de gestion 2016 au point 5 des vœux de la commission, soit :
Etudier une solution de toilette pour le refuge de la Combette verte.

Une solution serait l'installation d'une très simple cabane en bois avec un système dit « toilette sèche » pour usage en milieu naturel qui est une solution écologique et économique, ne nécessitant pas ou très peu d'entretien.

Ou

Dans un premier temps, la mise en place durant l'été prochain, d'une toilette de type « Toi Toi » à titre d'essai.

Motion :

D'étudier la mise en place de toilette au refuge de la Combette verte et remercie d'avance la Municipalité pour sa collaboration et le traitement rapide de cette motion.

Les motionnaires demandent que cette motion soit renvoyée en commission.

Pour le groupe UDC

Laurent Buchs

Postulat du groupe UDC

Sainte-Croix « Cité de l'Énergie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ?

De plus en plus de communes songent à limiter le recours aux éclairages publics.

Récemment, la nouvelle commune de Val-de-Ruz, dans le canton de Neuchâtel, a testé durant six mois l'extinction de l'éclairage public dans la localité de Fontaines. La Commune de Val-de-Ruz pourrait devenir ainsi la plus grande agglomération de Suisse à se passer de lumière la nuit.

Le but principal de l'extinction la nuit d'une partie de l'éclairage publique est d'économiser de l'énergie électrique, et ainsi protéger notre environnement et réaliser des économies au niveau des dépenses de notre commune.

Mais il a aussi pour but de réduire la pollution lumineuse. En effet, un excès de lumière artificielle a des effets négatifs importants non seulement sur le paysage nocturne, mais aussi sur la vie de nombreuses espèces animales, végétales et surtout sur la santé humaine.

Il ne s'agit pas d'éteindre tous les éclairages publics, mais de chercher des solutions afin d'éteindre ceux qui pourraient-l'être.

Cette diminution lumineuse pourrait également permettre aux nombreux amateurs d'astronomie de pouvoir observer le ciel nocturne dans de meilleures conditions.

Bien évidemment, pour des questions de sécurité, les passages pour piétons doivent rester allumés toute la nuit.

Certaines rues ou certains quartiers fréquentés la nuit doivent également rester allumés.

Dès lors, le postulat **demande à la Municipalité d'entreprendre des tests d'extinction dans certaines zones pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser ainsi des économies d'énergie**

Pour le Groupe UDC

Yvan Pahud